



**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée ordinaire du **lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton une demande de dérogation mineure.

La demande concerne l'immeuble situé au 2027, Route 222, constituée du lot 5 831 655 située dans la zone CI-1.

La première demande consiste à autoriser une marge avant (côté droit de la pharmacie) donnant sur la rue de l'Oasis des lacs soit réduite à 5.32 mètres au lieu des 7,5 mètres prévus à la grille des normes d'implantation du *Règlement de zonage*. Cette demande a pour effet de rapprocher le bâtiment de la voie de circulation et de permettre l'agrandissement de la pharmacie existante.

La deuxième demande consiste à autoriser un total de 43 stationnements alors qu'un total de 48 stationnements doivent être aménagés en vertu de l'article 32 du *Règlement de Zonage*. Cette demande a pour effet d'offrir 5 stationnements de moins aux usagers du bâtiment.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec l'inspecteur municipal en urbanisme par courriel à l'adresse jlarrivee@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée ordinaire du **lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
Ce 15 JUIN 2022**

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière